

Objet : Autorisation d'épandage sur les terres agricoles, de produits issus d'une plate-forme de compostage (IPCE) située à Bessines-Sur-Gartempe : avis du Conseil Municipal

1. Considérant les conclusions et le résumé de l'avis de l'autorité environnementale et malgré la qualité de l'étude d'impact, le Conseil Municipal demande des compléments et des justifications plus étayées sur certains enjeux (notamment eutrophisation de l'eau, zone de baignade, hydrographie) et décide à la majorité d'émettre un avis réservé.

Objet : Achat de jeux pour l'école

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. L'achat d'un nouveau tricycle et de quatre trottinettes pour les élèves de l'école d'Arnac-La-Poste,
2. D'accepter, pour ce faire, le devis de la Société BSSL dont le montant s'élève à 683,33 € HT, soit 820 € TTC, dépense mandatée en section d'investissement du budget communal.

Objet : Achat de mobilier pour le hall d'entrée de la Mairie

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De renouveler le mobilier du hall d'entrée de la Mairie et d'acquérir une nouvelle boîte aux lettres, deux panneaux d'information, des présentoirs muraux, une banquette et une chauffeuse,
2. D'accepter, pour ce faire, le devis de la Société ADEQUAT, qui s'élève à 1 615,63 € HT, soit 1 841,99 € TTC, dépense mandatée en section d'investissement du budget communal

Objet : Achat d'une armoire réfrigérée et d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente : devis

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De remplacer le lave-vaisselle et d'acquérir deux armoires froides ainsi qu'un four micro ondes pour la salle polyvalente,
2. D'accepter pour ce faire, le devis de l'entreprise Tout Pour Le Froid à Limoges dont le devis s'élève à 4 223 € HT, soit 5 067,60 € TTC, dépense mandatée en section d'investissement du budget communal.

Objet : Tarifs 2017 de location du gîte communal

1. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs et les modalités de location suivants, pour 2017 : Location week-end = 150,00 € (soit 2 nuits) - Location basse saison = 280,00 € la semaine - Location moyenne saison = 320,00 € la semaine - Location haute saison = 385,00 € la semaine- Location très haute saison = 420,00 € la semaine.
2. Le service réservation Vacances Haute-Vienne est autorisé à prélever directement sa commission sur les prix de locations précédents.
3. Les courts séjours sont normalement calculés sur la base du tarif 2 nuits + nuit(s) supplémentaires(s) au prorata du tarif semaine en cours. Ces séjours seront vendus par le Service Vacances Haute-Vienne à Limoges.
4. Possibilité de louer occasionnellement et indépendamment pour 24 heures chaque niveau du bâtiment aux tarifs suivants : 1^{er} étage (cuisine) = 60,00 € par jour- 2^{ème} étage (dortoir) = 55,00 € par jour - 3^{ème} étage (dortoir) = 30,00 € par jour.

Objet : Révision d'un loyer d'un logement communal

1. Le Maire rappelle que les loyers des logements communaux sont révisibles chaque année à la date d'anniversaire du contrat du bail. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer une augmentation de loyer pour le logement communal situé 17, rue du Couvent (rez-de-chaussée), selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. Le montant du loyer de ce logement sera ainsi fixé à compter du 1^{er} juillet 2016 à : 321,66 € X (125,26/125,19) = 324,88 €.

Objet : Décisions modificatives budgétaires des budgets Assainissement – Commune – Eau Potable et Transports Scolaires

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires présentées.

Objet : Aménagement d'une aire de jeux pour les enfants et aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars : choix du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De faire réaliser les travaux d'aménagement d'une aire de jeux et l'aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars,
2. D'accepter pour ce faire, le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par le Cabinet CADexperts à La Souterraine, dont le montant de la prestation s'élève à 3 662,50 € HT soit 4 395 € TTC,
3. D'autoriser le Maire à signer ce contrat et tous les documents relatifs à cette opération.

Objet : Réfection du filtre à sable de la station d'épuration du village du Chiron

Considérant le besoin de faire réaliser les travaux de réfection du filtre à sable de la station d'épuration du village du Chiron, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise SAS LOIZEAU de St Sulpice-Les-Feuilles, dont l'offre mieux disante s'élève à un montant de 21 000 € HT,
2. D'autoriser le Maire à engager les travaux et à mandater cette dépense en section d'investissement du budget assainissement.

Objet : Effacements de dettes

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'effacement de dettes. Les crédits nécessaires sont inscrits dans les différents budgets.

Objet : Equipement signalétique sécurité des tracteurs

Considérant l'obligation d'équiper les véhicules de signalétique sécurité, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'autoriser Madame le Maire à signer les devis qui lui ont été présentés d'un montant respectif de 770,93 € TTC pour le tracteur RENAULT et 1 034,93 € TTC pour le tracteur FIAT, dépenses mandatées sur le budget communal en section d'investissement.

Objet : Motion relative à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918

1. Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité cette motion.

Objet : Conventions de prestations des activités périscolaires année scolaire 2016/2017

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les prestataires suivants : Ciné Plus en Limousin – FOL 87 – Profession Sport en Limousin – Ducourtioux Jean-Vincent – l'Effet-Mer & l'Armand'Alys.

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes Brame-Benaize

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes « Brame-Benaize » concernant l'adresse du siège social qui devient 1 bis la Forge de Mondon à Cromac.

Objet : Adhésion à l'association des Maires Ruraux de France

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France.

Objet : Demande de transfert à la commune d'une partie d'un bien sectionnal à Champblanc

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter l'estimation d'un bien de section à Champblanc, déterminée par les services de France Domaine et d'acquérir ce bien pour un coût de 1 800 €, soit 0,30 €/m².

Objet : Achat d'une tondeuse autoportée

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. de pourvoir au remplacement de la tondeuse ETESIA achetée en 2003 par une tondeuse de même marque et de mêmes caractéristiques,

2. D'accepter le devis de l'entreprise ADC à Arnac-la-Poste dont le montant s'élève à 9 990 € HT soit 11 988 € TTC et d'autoriser le Maire à le signer, dépense mandatée en section d'investissement du budget eau potable.

Objet : Travaux dans les bâtiments communaux : devis

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Desplombins et Fils à Limoges, concernant la réfection des murs et du plafond du hall d'entrée de la mairie, pour un montant de 2 135,83 € HT, soit 2 563 € TTC,
2. D'autoriser le Maire à engager les travaux et à mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal.

Objet : Travaux de végétalisation du stade annexe

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise SIORAT, d'un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC,
2. D'autoriser le Maire à engager les travaux et à mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal.

Objet : Règlement intérieur du restaurant scolaire et modalités de facturation des repas pour l'année scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'accorder une dérogation aux familles dont l'enfant sera absent régulièrement de la cantine scolaire, sur présentation d'une demande écrite de la famille au maire indiquant le nom de l'enfant, sa classe, le ou les jour(s) de la semaine concerné(s), la date de début et la date de fin des absences.
2. Que les périodes de facturation des repas pris à la cantine pour l'année 2016/2017 seront les suivantes :
 - 1^{er} trimestre (3 périodes de facturation) : 5 semaines – 5 semaines – 5 semaines
 - 2^{ème} trimestre (3 périodes de facturation) : 5 semaines – 4 semaines – 4 semaines
 - 3^{ème} trimestre (2 périodes de facturation) : 5 semaines – 5 semaines
3. De valider le règlement intérieur du restaurant scolaire tel que présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération.

Objet : Offre de prêt du Crédit Agricole Centre Ouest concernant la bascule municipale

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter la proposition de prêt du Crédit Agricole (montant de 20 000 € - durée de 4 ans – Taux annuel fixe : 0,75 % - Charge de remboursement capital et intérêts : 5 194,10 € et d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.

Objet : Travaux de réhabilitation du Cabinet Médical Communal : choix du maître d'œuvre et consultation d'entreprises en vue de la réalisation des travaux

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du Cabinet Médical communal au bureau d'étude CHABROUX à Peyrat-de-Bellac pour un coût estimé à 3 172,84 € HT ou 3 807,40 € TTC,
2. D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre joint à la présente délibération,
3. D'autoriser Madame le Maire :
 - A lancer la consultation d'entreprises en vue de la réalisation des travaux,
 - A signer tous les documents relatifs à cette opération,
 - Et à mandater les dépenses relatives à cette dernière en section d'investissement du budget communal à l'article 21318 prog. 269.

Objet : Travaux de voirie pour accès à la bascule municipale

Considérant l'urgence des travaux qui permettront l'accès à la bascule municipale dans de bonnes conditions, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De réaliser les travaux de reprofilage de la voirie communale desservant la bascule municipale, d'accepter le devis de l'entreprise SIORAT à Limoges dont le montant s'élève à 2 890,50 € HT, soit 3 468,60 € TTC, dépense mandatée en section d'investissement du budget communal.

Objet : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

1. Le Conseil Municipal adopte la proposition faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Objet : Avis du Conseil Municipal sur un projet d'arrêté de périmètre (création, fusion, extension, voire dissolution d'EPCI)

1. Le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas donner son accord sur le projet d'arrêté de fusion des communautés de communes du Haut-Limousin, de la Basse-Marche et Brame-Benaize notifié à la commune le 11/06/2016.

Objet : Projet de bar/Tabac /Restaurant en centre bourg : étude de faisabilité

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'engager une étude de faisabilité pour la création d'une activité de restauration associée au bar/tabac en centre-bourg ;
2. De confier cette étude à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Vienne pour un coût qui s'élèverait à 1 400 € TTC ;
3. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention liant la commune à la CCI de la Haute-Vienne

Objet : Acquisition de l'assiette de l'ancienne voie du Tramway à Margot

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir la parcelle F n° 732, ancienne voie du tramway d'une superficie de 7614 m² à 0,10 €/m² pour un montant arrondi à 750 €, d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette acquisition dont la promesse d'achat.

Objet : Renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie : devis

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De renouveler le matériel informatique du secrétariat de mairie et d'acquérir deux ordinateurs avec écrans ainsi que des logiciels,
2. D'accepter, pour ce faire, le devis de l'entreprise AIM à LA SOUTERRAINE (23) dont le montant s'élève à 2 870, 00 € HT, soit 3 444 € TTC, dépense mandatée en section d'investissement du budget eau potable.

Objet : Recrutement d'une personne en CUI/CAE

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à recruter une personne en contrat CUI/CAE au 01/09/2016.

Objet : Convention avec un groupement d'achats « Appro-Vision » pour le restaurant scolaire

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec « Appro-Vision ».

Objet : Convention de mise à disposition de la bascule municipale et de répartition des charges

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'accepter une mise à disposition de la bascule municipale à la Société NATEA,
2. D'approuver les termes de la convention de mise à disposition et de répartition des charges jointe en annexe de la présente délibération, et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Fait à Arnac-La-Poste, le 25 juillet 2016

Le Maire,
Marianne DEVERINES

